

**FACULTE DE DROIT DE MONTPELLIER**  
**MASTER DROIT SOCIAL**  
**TRAVAUX DIRIGES DE DROIT SOCIAL APPROFONDI**  
**ANNEE 2005-2006 SECOND SEMESTRE**

*Equipe pédagogique : G. Fey ; S. Darmaisin*

**Séance n°2 : Subordination juridique**

**Cas n° 1.** La société d'édition Grandchemin travaille en partenariat avec la société de diffusion Dutilleul. Les locaux sont communs. Madame Leroux a été embauchée par la société Grandchemin en janvier 1994 à mi-temps et pour un salaire de 4000 F bruts. Elle a également été embauchée à mi-temps en février 2000 par la société Dutilleul pour un salaire de 4000 F bruts. Jusqu'en février 2003, l'intéressée a disposé de bulletins de salaire distincts pour chacune des sociétés. Dans un souci de simplification, il est décidé de ne lui délivrer qu'un bulletin de salaire émanant de la société Dutilleul pour un salaire de 1220 euros bruts (environ 8000 francs). En pratique rien n'a changé pour la salariée qui, dès son embauche, travaillait principalement pour la société Dutilleul. Aujourd'hui, les relations se sont dégradées et l'employeur envisage un licenciement suivi d'une transaction. Que penser de la situation ?

**Cas n° 2.** Monsieur Tobbie HORNOTTOBI, détaché par la société NEVILUX auprès d'une filiale étrangère, est licencié par celle-ci. NEVILUX le réintègre puis le licencie à son tour, invoquant la faute grave qui avait justifié le licenciement opéré par la filiale. Monsieur HORNOTTOBI poursuit la société mère et la filiale pour rupture du contrat de détachement d'une part et pour rupture du contrat de travail d'autre part. Comment analyser cette situation ?

**Cas n° 3.** Monsieur David BECANE, joueur professionnel du club de Marseille, est prêté par son club au PSG pour la durée de la saison 2005/2006. Lors du match Bordeaux/PSG il est victime d'une grave fracture du tibia qui l'éloignera des terrains pour plusieurs mois. Monsieur BECANE estime qu'il doit être pris en charge par la CPAM au titre de la législation applicable aux accidents du travail. La CPAM lui indique qu'elle n'a reçu aucune déclaration d'accident du travail

**Cas n° 4.** Très déçue par son élimination de la Staradémie, Pierre (dit Playmobil) attaque la société Pasdebol et TFouane devant la juridiction prud'homale aux fins d'obtenir la reconnaissance d'un contrat de travail. Quelles vont être ses prétentions ?

**Cas n° 5.** Monsieur Albert Capone a été filmé pendant 1 an par une société de production qui effectuait un reportage sur le reclassement professionnel des anciens membres de la mafia. Le reportage a très bien marché à tel point que monsieur Capone a été invité au festival de Cannes. Les projecteurs à peine froids, monsieur Capone assigne la société de production devant le Conseil de prud'hommes de Perpignan pour que soit reconnue l'existence d'un contrat de travail. Que penser de la situation étant précisé que l'intéressé n'a jamais reçu d'argent de la part de la société de production ?

**Cas n° 6.** Salariée de la société Kougloff, Mme Noémie travaille pour le supermarché Carrefour. Sa tâche consiste à mettre en rayon les produits de la société et à tenir un petit stand de dégustation. Un client insatisfait par l'un des produits de dégustation lui ayant craché au visage, Mme Noémie perd toute contenance et assomme le client non sans avoir édenté son épouse venue à son secours. L'affaire ayant fait la une de la presse, la direction du supermarché a licencié Mme Noémie pour trouble au bon fonctionnement de l'entreprise. Elle conteste aujourd'hui son licenciement.

**Cas n° 7.** Maître Honome a conclu un contrat de collaboration avec le cabinet Bibard. Ce contrat stipule notamment : "*Maître Honome collabore aux activités du cabinet Bibard à temps complet. L'avocat collaborateur consacre le temps nécessaire au traitement des dossiers qui lui sont confiés. Il doit également bénéficier du temps nécessaire à la constitution et au développement de sa clientèle. La répartition du temps consacré à ces deux activités se fait dans un esprit mutuel de confraternité et de délicatesse*". Estimant ne pas pouvoir véritablement développer sa clientèle, Maître Honome assigne son employeur devant les prud'hommes pour que le contrat soit requalifié en contrat de travail.

Qu'en pensez-vous ?